

## CONDITIONS GENERALES

Ces conditions générales régissent les rapports juridiques entre l'association du Red Fish Neuchâtel – Cercles des Nageurs et toute personne inscrite aux cours proposé par le Red Fish.

### 1. Inscription

- a. D'une manière générale, les inscriptions aux cours du Red Fish se font via le site internet du club [www.rfn.ch](http://www.rfn.ch) ou <http://rfn.cogito-sport.ch/WebRegistration/>  
Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, il est possible de contacter le secrétariat du Red Fish par téléphone au 032 722 62 43.
- b. L'inscription au cours est réputée définitive lorsque le membre a confirmé son inscription en ligne ou auprès du secrétariat du Red Fish.
- c. L'inscription est valable pour 1 année, du 1er août au 31 juillet de l'année suivante.
- d. L'inscription implique :
  - L'acceptation des conditions générales ;
  - L'acceptation du projet sportif du cours dans lequel le membre est inscrit ;
  - La souscription à la cotisation de membre (variable entre 20 et 80.- selon l'âge), valable du 1er janvier au 31 décembre ;
  - La souscription d'une licence Swiss Swimming, uniquement pour les groupes de natation compétition et synchro, saison sportive annuelle ;
  - La souscription d'une licence Swiss Triathlon, uniquement pour les groupes de triathlon, saison sportive annuelle ;
  - La souscription d'un abonnement aux piscines du Nid-du-Crô, uniquement pour les membres ayant des cours au Nid-du-Crô, valable du 1er janvier au 31 décembre.
- e. Aucune inscription ne sera prise en compte si une ancienne facture reste impayée.

### 2. Paiement

- a. Les finances de cours doivent être acquittées avant le premier cours ou dans le délai indiqué sur la facture. En cas de non-respect, le Red Fish Neuchâtel se réserve le droit de refuser l'accès aux cours.
- b. Chaque cours vous est facturé avec un engagement sur une année scolaire. Toute année scolaire commencée est donc due.
- c. L'inscription est définitive et le prix non remboursable, sous réserve du ch. 5.
- d. Toutes les demandes particulières d'échelonnement de paiement, contestations ou réclamations doivent parvenir à [facturation@rfn.ch](mailto:facturation@rfn.ch) avant la date d'échéance de la facture. Passé cette date, les demandes, constatations ou réclamation ne seront plus possible.

### 3. Respect des règlements

- a. Les membres assument l'obligation de respecter les règlements des bassins et les directives du personnel en charge de ceux-ci, le respect des lieux et le comportement correct à tenir dans les locaux du Red Fish.
- b. Les membres doivent se conformer aux instructions de l'encadrement.
- c. Les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants dans les vestiaires mais l'accès au bassin leur est interdit.
- d. Vestiaires : les parents accompagnants leurs enfants dans les vestiaires vont dans le vestiaire du sexe de leur enfant.

### 4. Désistement

- a. Les désistements peuvent être pris en compte jusqu'à 7 jours avant le début des cours. En cas de désistement ultérieur avant le début des cours, un montant correspondant à 20% des frais de cours sera perçu pour frais administratifs. Aucun remboursement n'est octroyé pour les désistements annoncés après le début des cours.

### 5. Remboursement

- a. Tout arrêt en cours de saison ne donne droit à aucun remboursement.
- b. En particulier, les absences au cours, justifiées ou non justifiées et les jours fériés ne donnent aucun droit de remboursement, ni de remplacement.
- c. Lorsque des cours ne peuvent être dispensés par suite de circonstances non imputables au Red Fish (problème technique, panne de piscine, piscine fermée en raison de compétitions, etc), ces cours ne sont pas remboursés.
- d. En cas d'absence pour une période supérieure à deux mois pour raisons médicales, une remise équivalente à la période d'absence est accordée sur la prochaine inscription, sur demande écrite et sur présentation d'un certificat médical. Aucun remboursement n'est effectué.

### 6. Responsabilité et obligation de s'assurer

- a. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident ou de maladie. Le club ne pourrait être tenu responsable de quoi que ce soit avant ou après l'entraînement, même à l'intérieur de l'établissement.
- b. L'utilisation des piscines s'effectue à vos risques et périls.
- c. Le Red Fish n'assume aucune responsabilité pour les dommages ou pour tout autre fait dommageable survenu hors ou dans les bassins.
- d. Les membres sont sous la responsabilité pédagogique du moniteur du début jusqu'à la fin du cours, et en aucun cas pour les temps précédant ou suivant l'activité.
- e. Chaque participant est tenu de souscrire à une assurance contre les accidents et en responsabilité civile.

## 7. Prise d'images

- a. En souscrivant aux présentes conditions générales, le participant accepte que des photos, vidéos ou tout autre support multimédia le représentant, de même que son nom et son prénom soient utilisés à des fins de promotion et d'information par le Red Fish. Le participant peut retirer son consentement subséquemment en notifiant dûment ledit retrait au Red Fish; à défaut de retrait, le consentement est réputé perdurer après la fin des relations contractuelles, pour une durée indéterminée.

## 8. Réinscription / Démission / Résiliation

- a. Au début de chaque saison sportive, le participant doit refaire son inscription en ligne afin d'actualiser ses coordonnées.
- b. Toute démission en cours et en fin de saison doit être annoncée par écrit, 2 mois avant la fin du cours, à l'adresse: Red Fish Neuchâtel – Cercle des Nageurs, Route des Falaises 30, case postale 2927, 2001 Neuchâtel ou par courriel à [info@rfn.ch](mailto:info@rfn.ch).
- c. La démission par téléphone n'est pas acceptée.
- d. Le Red Fish peut pour le surplus résilier le contrat immédiatement en tout temps, sans remboursement, pour justes motifs ; ceux-ci sont notamment constitués par un retard excessif dans le paiement ou par tout comportement du participant ne permettant pas raisonnablement au Red Fish faire perdurer les relations contractuelles.

Red Fish Neuchâtel – Cercle des Nageurs/dg

23 juillet 2016